

Master 1 DROIT

Examen du 1^{er} semestre 2017/18

1^{ère} session

DROIT LOCAL ALSACIEN-MOSELLAN

M. SANDER

Traitez les questions suivantes :

- 1° Le notaire en Alsace-Moselle (3 points)
- 2° Les statuts de l'association régie par le Code civil local (4 points)
- 3° Les conditions d'ouverture de la procédure de faillite civile (3 points)
- 4° Le repos dominical et pendant les jours fériés dans le commerce (5 points)
- 5° Le droit local des cultes est-il conforme au principe de laïcité ? (5 points)

Durée : 1 heure

Document(s) autorisé(s) : aucun

Matériel autorisé : aucun